

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE** le **SEIZE DECEMBRE**  
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,  
à dix-huit heures  
salle du Conseil municipal de Morzine,  
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

**Date de convocation du Conseil municipal : 12 décembre 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

**Nombre de conseillers municipaux présents : 18**

Quorum : 12

**Nombre de pouvoir : 01**

**Nombre de votants : 19**

- Pour : 19

- Contre : /

- Abstention : /

**Présents : 18**

Mmes, MM. MARCHAND Thierry, ANTHONIOZ TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, THORENS Valérie, FOURNET Bernard, VERNET Josette, MUET Daniel, MARULLAZ Marie-Paule, BÉARD Patrick, BRAIZE Jean-Michel, BAUD Philippe, LEFANT Myriam, COQUILLARD Michel, GAYDON Jeanine, ROSSET Emmanuelle, GAYDON Jean-François, PAGE Olivier

**Absents et excusés : 05**

M. Mmes, BAUD PACHON Valérie, MARTIGNONI Florence, TROMBERT Fabien, MUGNIER CASTEX Margaux, RASERA Louise

**Pouvoir : 01**

Madame BAUD PACHON Valérie à Monsieur BERGER Jean-François

- Madame Valérie THORENS a été désignée secrétaire -

### **D\_2024\_12\_14**

#### **TARIFS 2025 POUR LA LOCATION D'APPARTEMENTS AUX INTERNES DE MORZINE**

Considérant que l'installation d'internes au centre médical de Morzine est indispensable en saison touristique pour faire face à l'afflux de patients en séjour dans la station ou accidentés sur les pistes de ski ou de VTT,

Considérant que leurs revenus d'internes ne leur permettent pas d'honorer des loyers trop élevés, que le renforcement des effectifs du cabinet médical par la présence d'internes permet aux médecins de s'investir davantage dans la vie du village (médecin référent à la crèche, présence d'un médecin pendant les matchs de hockey, etc.).

M. le maire propose au Conseil municipal un nouveau tarif préférentiel pour la location des appartements mis à disposition des internes à Morzine : 106 € + 13 €/m<sup>2</sup>.

Après avis favorable du bureau exécutif et de la commission des finances du 05/12/2024,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE un nouveau tarif préférentiel pour la location des appartements mis à disposition des internes à Morzine : 106 € + 13€ /m<sup>2</sup>,

PRECISE qu'il est applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2025,

CHARGE M. le maire de le mettre en application.

Pour extrait certifié conforme,  
fait à Morzine, le 19 décembre 2024.

La secrétaire de séance,  
**Valérie THORENS.**



Le maire de Morzine,  
**Jean-François BERGER.**



---

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.*

---